



DELIBERATION : N° 2023/99

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Adhésion à l'Association Arbres et Paysages d'Autan

Convocation du : 03-11-2023

Rapporteur : Monsieur Antoine COTTIN

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 8 novembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, GENSSLER Bernard, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, DUMAS Mélissa, GERVOT Christian, LECLERC Hervé, GUERIN Sébastien.

Etaient absents excusés représentés (2) : SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à DE MACEDO Karine, FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline.

Membres absents excusés non représentés (3) : DARME Jean-Luc, TEK Delphine, BEAUX BRIFFA Karine.

Nombre de votants : (16)

Secrétaire de séance : GAILLARD David.



Arbres et Paysages d'Autan est une association loi 1901 qui a pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde et la restauration du paysage pour le mieux vivre de tous.

L'association :

- propose une aide technique et financière pour la plantation de haies champêtres, de bosquets, d'alignements d'arbres et de vergers de fruitiers de variétés anciennes,
- réalise des études paysagères et propose des aménagements communaux respectueux de l'environnement,
- sensibilise les enfants à l'arbre et à leur rôle pour l'environnement,
- organise des journées de vulgarisation sur l'arbre, le paysage, les techniques liées à l'arbre à l'attention des particuliers, des élus, du personnel technique,

Monsieur le maire propose d'adhérer à l'association Arbres et Paysages d'Autan afin de bénéficier de son soutien technique et financier dans la cadre des projets de plantation et de végétalisation de la commune.

Considérant que la cotisation annuelle à l'association est de 200€ minimum pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la Commune à l'Association « Arbres et Paysages d'Autan ».

APPROUVE le règlement de la cotisation annuelle.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant au bon déroulement de cette adhésion.

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 08 novembre 2023

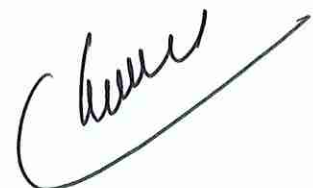
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire

Le Maire

Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>